



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 93170

## Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse et des solidarités actives sur les difficultés de la jeunesse. On peut faire le bilan du plan « Agir pour la jeunesse » présenté par le Président de la République. Celui est incapable d'enrayer la dégradation continue de la situation des jeunes. Aux difficultés structurelles en matière de formation, d'emploi, de logement, d'autonomie financière, etc., sont venus se greffer les effets de la crise économique et sociale, qui a aggravé les phénomènes de paupérisation, de précarisation et d'exclusion. Dans le projet de loi de finances, le programme n° 163 « Jeunesse et vie associative » marque un recul important du soutien de l'État en matière de jeunesse et d'éducation populaire. Il est nécessaire de mener une politique de la jeunesse transversale dotée de moyens conséquents. À ce titre, il lui demande s'il compte, conformément aux préconisations du CNAJEP, présenter un projet de loi de programmation et d'orientation en ce sens.

## Texte de la réponse

Pour faire suite aux travaux de la commission sur la politique de la jeunesse, qui a réuni en 2009 l'ensemble des partenaires concernés (associations, partenaires sociaux, organisations étudiantes, collectivités territoriales, parlementaires, jeunes et acteurs des politiques de jeunesse), le Gouvernement a mis en oeuvre le plan Agir pour la jeunesse, annoncé par le Président de la République, qui offre un cadre ambitieux, mais également souple et évolutif, à la politique transversale en faveur de la jeunesse. Il a dégagé une ligne directrice volontariste, par une exigence d'action sur tous les fronts : orientation, formation, insertion, logement, santé... et une mobilisation collective et transversale. Plus généralement, la mobilisation de l'État dans ce domaine se concrétise par des engagements financiers importants, comme l'a montré le premier document de politique transversale « Politique en faveur de la jeunesse », réalisé pour l'exercice 2011. Ainsi, toutes missions confondues, dans un contexte budgétaire contraint, ce ne sont pas moins de 75,274 Mdeuros que l'État consacre aux différentes actions en faveur des enfants et des jeunes de 3 à 30 ans.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Candelier](#)

**Circonscription :** Nord (16<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 93170

**Rubrique :** Associations

**Ministère interrogé :** Jeunesse et solidarités actives

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 novembre 2010, page 12417

**Réponse publiée le :** 18 octobre 2011, page 11092